

Afridue le 13/64/12

Le Maire Jean Luc LONGOUR

MAIRIE: LE CANNET DES MAURES

CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 04 AVRIL 2012 à 19h00

COMPTE RENDU

L'an deux mille douze le **04 avril** à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Le Cannet des Maures, dûment convoqué s'est réuni, à la Mairie, sous la présidence de **Jean-Luc LONGOUR**, **Maire**.

| ADJOINTS PRE | SENTS | | | | |
|--------------|------------|-------------|---------------|---------------|------------|
| A. DEL PIA | M. BOTRINI | C. MORETTI | R. SPINOSA | MT. MONTANOLA | P. MARTOS |
| CONSEILLERS | PRESENTS | | | | |
| O. GAILHARD | P. GAUBERT | A. LACHEREF | C. MARIOTTINI | V. VESCOVI | C. BERNARD |
| JP. VINCENT | A. DUDON | G. DURANT | A. MASSA | | |

| ADOENTO | E. COSTE pouvoir à MT. MONTANOLA | P. BERNARD pouvoir à A. DUDON |
|--------------------|----------------------------------|------------------------------------|
| ABSENTS EXCUSES | A. FABRE pouvoir à C. BERNARD | V. BOURASSET pouvoir à JP. VINCENT |
| LXCOOLO | JC. GIRAUDO pouvoir à G. DURANT | JM. FREGNANI pouvoir à A. MASSA |

M. Richard Spinosa a été élu secrétaire de séance.

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal de ce 04 avril 2012 à 19h10 et demande aux élus présents s'ils ont bien reçu la convocation, la note de synthèse et les annexes. L'assemblée acquiesce.

Monsieur le Maire invite l'assemblée à approuver le compte rendu de la séance du 22 février 2012. M. Christian Bernard intervient souhaitant y apporter remarque et modification.

Il a été noté page 6/11 : M. C. Bernard poursuit et dit qu'il y a eu des actions en 1998 avec l'ancien maire avec des mobilisations contre le Balançan, mais « tout le monde s'en fichait ».

M. C. Bernard précise qu'il n'a pas dit 1998 mais 2008 (et ajoute, qu'après réflexion, sa langue a peut être fourché); qu'il n'a pas dit « tout le monde s'en fichait », qui n'est pas une expression qu'il utilise – il a juste dit que ce n'était pas la priorité de tout le monde – sous entendu, des élus du département.

M. le Maire précise que la phrase est mentionnée entre guillemets dans le compte rendu : il s'agit donc bien d'une citation.

Le compte rendu de la séance du 22 février 2012 est soumis au vote.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | 10 |

Il est adopté tel que modifié ci-dessus.

ORDRE DU JOUR

Dossier Balançan – Actualisation, information, discussions

M. le Maire dit que c'est une catastrophe et qu'on attend la solution miracle qui nous aidera à nous en sortir.

1. ADMINISTRATION GENERALE

1.1. Approbation au lancement d'une démarche FISAC et à la réalisation des études préalables

Mme C. Moretti présente le projet de délibération.

Le PCRM s'est exprimé favorablement vis-à-vis de cette démarche.

M. C. Bernard souhaite savoir s'il est possible d'élargir ce dispositif à certains commerçants sur la RDN7.

M. le Maire répond que c'est possible, mais que ça n'est pas forcément le principe ; les fonds doivent aller là où les commerçants souffrent le plus : à savoir au cœur de ville. Bien sûr, les commerçants en bordure de la nationale 7 font partie intégrante du tissu économique local, mais il faut comprendre l'essence de la démarche : il ne serait pas logique d'utiliser les fonds publics là où les commerçants s'installent spontanément ; l'objectif est de réactiver le centre ville, de recréer des agoras, de mettre en valeur les commerces de proximité et les produits cultivés localement.

M. le Maire remercie l'association des commerçants pour son implication et rappelle que l'existence d'une association de commerçants est une condition sine qua non à la mise en œuvre d'un FISAC. Il est procédé au vote.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

1.2. Demande de subvention pour l'établissement du Document Unique

Le financement porte sur le temps mobilisé par l'ensemble des acteurs internes à la collectivité intervenant durant la démarche et à hauteur de 160 euros / jour et par agent.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations. Ni question, ni observation. Il est procédé au vote.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

1.3. Détermination des modalités de mise en place du nouveau Compte Epargne Temps (C.E.T)

Ce dispositif a été validé par le Comité Technique Paritaire en février dernier. Le Compte Epargne Temps a été toiletté; la nouvelle version est plus souple et plus simple d'utilisation. Aujourd'hui la règlementation permet de rémunérer cette épargne temps. Le dispositif autorise au-delà des 20 premiers jours, une rémunération, une participation à la retraite additionnelle de la Fonction publique (RAFP) ou la constitution d'un capital congés. La capitalisation est limitée à 60 jours. C'est une souplesse pour le service

Les agents ont accueilli ce système favorablement, comme une marque de considération.

M. C. Bernard précise que c'est déjà ce qui se pratique dans le privé et que c'est aussi une souplesse pour les agents. C'est vrai que c'est un plus.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou d'autres observations. En l'absence de question ou d'observation, il est procédé au vote.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité

1.4. Délibération autorisant le recrutement d'un agent contractuel responsable des activités culturelles et de la médiathèque au grade d'assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques

Mme MT. Montanola présente le projet de délibération.

En l'absence de candidature adaptée il est donc proposé à l'assemblée de décider du recrutement d'un agent contractuel.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou des observations.

M. C. Bernard dit qu'il est regrettable d'en arriver là. Le mot « contractuel » est embarrassant. Il est dommage que, malgré plusieurs entretiens, la démarche n'ait pu aboutir.

M. le maire demande à M. C. Bernard de ne pas faire semblant... il était parfaitement informé des difficultés rencontrées. Ce recrutement est compliqué compte tenu des objectifs fixés et d'autant plus que la proposition faite en interne a été déclinée par l'agent concerné.

M. C. Bernard dit qu'en septembre 2011, on était à la recherche d'un cadre A ou B.

M. le Maire répond qu'on s'adapte au marché mais qu'il s'agirait en l'occurrence d'un cadre B.

M. C. Bernard reprend en ajoutant que, faute d'avoir trouvé quelqu'un répondant à ce critère, on recrute un contractuel pour trois ans.

M. le Maire interroge M. C. Bernard et lui demande si ça n'est pas légal.

M. C. Bernard confirme la légalité de la procédure, mais précise que dans trois ans, une incertitude demeurera.

Mme MT. Montanola indique que des entretiens ont été menés, mais qu'ils n'ont pas permis de recruter un candidat titulaire ou lauréat pouvant se prévaloir d'une double compétence « médiathèque / bibliothèque et événementiel ». Si la personne retenue convient, elle pourra faire les démarches nécessaires à son intégration, de plus son contrat pourra être renouvelé une fois.

Il est procédé au vote.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | 10 |
| Abstention | |

2. POLE FINANCES & DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

2.1. Demande de subvention au Conseil Général pour le programme d'investissement 2012 au titre du contrat de territoire 2009-2012

Mme C. Moretti expose le projet de délibération.

Le département s'est engagé dans une démarche globale de développement durable notamment en mettant en place les contrats de territoires, véritables outils de développement durable des huit territoires permettant de trouver un équilibre entre le développement économique, le cadre de vie et l'amélioration du quotidien des varois dans un partenariat et une concertation avec les communes et les acteurs locaux.

Dans le cadre du contrat de territoire 2009-2012, il convient de délibérer pour solliciter une subvention au conseil général du Var à hauteur de 300 000 € dans le cadre de l'enveloppe 2012 pour le financement de l'acquisition des terrains autour de la gare à la SNCF.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il est procédé au vote.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | 10 |

Après le vote, M. le Maire s'adressant aux élus de l'opposition, fait remarquer qu'il est surprenant de s'abstenir pour une demande de subvention...

M. C. Bernard répond que le groupe minoritaire trouve que c'est cher et ajoute qu'ils étaient favorables à l'acquisition de la halle, mais qu'ils ont été choqués du coût des transferts. Ils ne votent pas contre le projet. Ils ne votent pas pour ce projet à ce prix là, donc ils s'abstiennent.

M. le Maire précise que sans cette subvention le budget est équilibré et maintient donc qu'il est regrettable de s'abstenir de voter une demande de subvention, laquelle serait tout bénéfice pour la commune.

Demande de subvention au Conseil Régional pour l'acquisition de terrains à la SNCF autour de la Gare

Mme C. Moretti expose le projet de délibération.

Il convient de demander une subvention à la Région pour l'acquisition de terrains autour de la gare en vue de la redynamisation du centre ville.

Le montant de l'aide régionale est de 5% pour le soutien aux aménagements urbains lorsque le coût estimatif est supérieur à 500 000 €.

M. le Maire demande s'il y a des questions ou d'autres observations. En l'absence de question ou d'observation, il est procédé au vote.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | |
| Abstention | 10 |

2.3. Décision modificative n° 1 au budget principal (Exercice 2012)

Mme C. Moretti expose le projet de délibération.

Suite à la notification des bases d'imposition prévisionnelles 2012 qui progressent surtout pour la C.F.E. (+17.04%), il convient d'inscrire un complément de crédits en contributions directes en décision modificative n°1 au budget principal 2012 qui va permettre de réduire l'emprunt prévisionnel de 6 862 € et ramener celui-ci de 314 181 € à 307 319 €, et inscrire des crédits nouveaux en dépenses d'équipement et de fonctionnement pour respectivement 99 000 € et 5 000 €.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. C. Bernard demande si ces chiffres étaient disponibles au moment du budget primitif?

M. le Maire répond par la négative.

M. C. Bernard demande si la taxe d'habitation, c'est la taxe qui était versée à la région ?

M. le Maire dit que non, c'est par rapport à la revalorisation des bases que le produit attendu est plus important que prévu.

Se référant à la rubrique dépenses – section d'investissement du tableau joint en annexe du projet de délibération, M. C. Bernard souhaite savoir comptablement pourquoi le poste « Réfection restangues chantier insertion » a été affecté en 2151.

Mme C. Moretti répond que ceci a été vu avec les services techniques : ces travaux sont intégrés aux travaux de voirie.

M. le Maire précise qu'on restaure les chemins qui faisaient le tour du Vieux-Cannet et qu'on va donc remonter les murs qui les bordent.

Nouvelle question de M. C. Bernard s'agissant du poste «Etudes complémentaires pour l'établissement du PLU » : pourquoi ? Il n'était pas terminé ?

M. le Maire répond que non, c'est là l'attitude régalienne de l'Etat : après avoir arrêté le PLU, l'Etat nous a adressé ses remarques ... lesquelles nous obligent à ré-arrêter le PLU. Pourtant, nous avons travaillé en amont avec l'Etat, mais il y a des divergences de point de vue entre l'Etat et le cabinet Marino concernant l'interprétation des textes. Nous espérons que le prochain arrêt sera le bon, car ceci a un coût. Souvent on demande aux communes de faire des études coûteuses pour conclure quelques mois après que ça n'est pas constructible... Il n'y a plus qu'un seul payeur : les communes. Ces démarches mobilisent du personnel et beaucoup d'argent.

M. C. Bernard souhaite poser une dernière question : déjà l'an dernier, il avait dit que, pour éviter ces modifications budgétaires, on pourrait retarder le vote du budget pour avoir une meilleure visibilité.

M. le Maire répond que ça fait partie de la gestion d'une commune. La municipalité précédente traînait des restes à réaliser à coup de millions d'euros : budget voté le 15 mars ; études lancées en avril ; marchés notifiés en août ; travaux commencés ou pas en septembre soient des restes à réaliser d'environ 1 500 000 euros...

Les consultations sont ainsi lancées plus tôt compte tenu de la disponibilité des crédits.

M. C. Bernard fait remarquer que l'an dernier, il y avait des restes à réaliser. M. le Maire répond que c'est bien pour cela que le budget a été avancé cette année. Les restes à réaliser polluent un budget.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | 10 |
| Abstention | |

3. POLE URBANISME & DEVELOPPEMENT DURABLE

3.1. Lancement d'un appel à projet pour la réalisation de logements au lieu dit « La Sourcette »

Mme M. Botrini expose le projet de délibération.

Les constructeurs publics n'étant pas intéressés, il a été décidé de lancer un appel à projet qui reprend les objectifs de la commune, à savoir la réalisation d'une dizaine de logements mixtes avec notamment des logements adaptés pour les personnes âgées. Trois variantes sont proposées :

- variante 1 : terrain mis en bail emphytéotique pour la réalisation de logements sociaux ;

- variante 2 : terrain en partie cédé pour la réalisation de logements privés, et en partie mis en bail emphytéotique pour la réalisation de logements sociaux (pour une part d'au moins 30%) ;

- variante 3 : terrain cédé en totalité pour la réalisation de logements privés.

Les critères de sélection seront le respect des objectifs de la commune, les qualités professionnelles et références du candidat, l'intégration des principes du développement durable dans les bâtiments, la qualité architecturale, l'originalité du projet, le prix proposé pour l'acquisition du terrain et, enfin, l'intégration dans le site et le quartier.

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. C. Bernard demande si le choix de l'opérateur se fera en conseil municipal ?

Mme M. Botrini rappelle les termes du projet de délibération : [... charge la Commission Urbanisme de l'analyse des projets et de la détermination du candidat retenu.]

M. C. Bernard demande si, s'agissant de l'espace qu'il y a par rapport à la route, à la voie ferrée ça ne va pas être trop contraignant ?

Mme M. Botrini précise que ces contraintes sont mentionnées dans l'appel à projet, tout comme l'hydraulique.

| Pour | 13 |
|------------|----|
| Contre | 10 |
| Abstention | |

4. POLE TECHNIQUE DE RENOVATION URBAINE

4.1. Autorisation de signature d'une convention entre le département du Var et la commune du Cannet des Maures pour la réalisation de travaux sur la voirie communale Ce projet est présenté par M. A. Del Pia.

Il est proposé la signature d'une convention entre les deux parties pour des travaux de voirie sur des chemins ruraux :

- chemin communal des Maigres : réfection de revêtement pour une superficie de 2010 m2,
- chemin communal des Allemands : réfection de revêtement pour une superficie de 3850 m2.

M. le Maire demande s'il y a des questions. Pas de question. Il est procédé au vote.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

5. POLE CULTURE, CONNAISSANCES & DECOUVERTES

5.1. Autorisation de demande de subvention au Conseil Général du Var pour le « Festival du Chien Rouge »

Mme MT. Montanola expose le projet de délibération.

Le Conseil Général du Var n'avait jamais été sollicité pour une subvention de fonctionnement pour les concerts d'été car il était important d'avoir une existence sur plusieurs exercices afin que la manifestation soit prise en compte.

La manifestation concernée est intégrée à une programmation musicale annuelle (concertsdécouvertes, fête de la Musique, concerts hors période estivale). De plus, les concerts d'été s'inscrivent pleinement dans la politique culturelle du département, à savoir « Faire de la culture un outil de développement des territoires et de rayonnement et favoriser les actions pour une démocratisation culturelle ».

Il est donc proposé de solliciter une subvention de fonctionnement auprès du Conseil général du Var à hauteur de 15 000 € pour le financement du « Festival du Chien Rouge », dans le cadre des aides à l'organisation de manifestations culturelles

M. le Maire demande s'il y a des questions.

M. C. Bernard prend la parole pour dire que le coût très élevé les interpelle ; quel était le montant en 2011 ?

Mme MT. Montanola répond, de mémoire, 35 000 euros et précise que le montant est annuel et comprend d'autres manifestations et ne se résume donc pas aux 5 dates estivales

M. C. Bernard demande s'il n'y avait eu aucune subvention à l'époque. Mme MT. Montanola confirme qu'il n'y en a pas eu car ça n'était pas un festival.

M. le Maire s'adresse à M. JP. Vincent et lui demande son avis de spécialiste en tant que président du Comité d'Animation de la ville voisine du Luc.

M. JP. Vincent répond, que pour l'année, le chiffre ne lui paraît pas élevé car au Luc, il dispose de 75 000 euros pour 10 000 habitants. Mais les chiffres n'ont pas de réalité s'il faut comparer les deux communes. Au Luc, il organise les Nuits musicales du Parc : il dépense en cinq jours ce qui pourrait être dépensé en un jour pour la Fête de la Musique.

M. le Maire se réjouit des compétences de M. JP. Vincent et regrette qu'elles ne soient pas mises au profit des cannétois qui l'on élu. M. JP. Vincent confie que ça n'a pas été un choix de cœur et que, peut être, il reviendra un jour ; qu'il apprécie Mme MT. Montanola et le travail qu'elle réalise.

M. JP. Vincent précise qu'il ne fait pas ombrage à la commune du Cannet des Maures. M. le Maire confirme et reproche à l'opposition son double discours, flatteur en conseil municipal comme vient de le faire M. JP. Vincent, mais sournois par ailleurs comme en témoigne le recours devant le Tribunal Administratif de neuf de ses membres pour défendre une entreprise privée ... à laquelle un permis de construire a été légalement refusé. Il est important que la population le sache.

M. JP. Vincent réplique concernant le recours en précisant qu'il n'y aurait pas tous les documents joints aux annexes du Conseil municipal concerné. Il est procédé au vote.

✓ Délibération adoptée à l'unanimité.

M. R. Spinosa souhaite intervenir pour confirmer que quand on croise les élus minoritaires, tout va bien, mais qu'au final les choses sont très différentes; leur position n'est pas claire et que cela le gêne en tant qu'elu.

M. A. Dudon lui répond que c'est leur droit puisqu'on est en démocratie.

AFFAIRES & QUESTIONS DIVERSES

Aucun point complémentaire n'est ajouté à la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée par son président à 20h07

Alors que le débat est clos mais que l'assemblée demeure présente, M. C. Bernard s'adresse à M. le Maire et lui dit que le paraclub tourne, qu'il a repris son activité ; souhaite savoir ce qu'il en est exactement.

M. le Maire demande aux élus minoritaires s'ils trouvent que cette activité est tolérable.

M. A. Massa dit que oui, qu'il ne faut pas tout interdire, car après ce sera le tour de la chasse.

M. C. Bernard ajoute qu'il pense que le problème aurait pu être résolu d'une autre manière.

M. le Maire lui répond : « tout comme le Balançan, sans doute ? »

M. C. Bernard dit qu'il est favorable à cette activité.

M. le Maire ajoute : favorable à Hélipaca, favorable au paraclub, favorable au Balançan... Donc favorable à toutes ces nuisances émises ?

M. C. Bernard reprend et dit que le problème aurait pu se résoudre dans la discussion (zones survolées, altitude, jours de fonctionnement).

M. le Maire lui répond que les plaintes pleuvent.

M. Massa intervient pour dire que le paraclub, c'est une goutte d'eau par rapport à la base.

M. le Maire dit que sur cette commune, il n'y a pas de temps de repos.

La voie de la concertation a bien été tentée : la présidente du CEPCA a été reçue et a affirmé que le CEPCA exerce son activité sur la commune <u>du Luc</u> depuis 35 ans !!! La présidente nous a confirmé qu'ils continueraient leur activité sans y changer quoi que ce soit.

Nous avons reçu le nouveau président sans trouver pour autant d'aménagement possible. L'arrêté en question n'est pas fermé : il propose des plages horaires pour justement ouvrir une discussion. On a essayé de négocier. Mais l'Etat est venu au secours du paraclub en disant que le maire n'était pas compétent pour prendre cet arrêté. Dès que l'arrêté a été suspendu, les négociations ont cessé. Oui, l'activité militaire fait du bruit. Mais le Maire travaille avec les responsables de la base école : plafond plus haut, plus d'heures de simulateur. L'Armée c'est la

République. M. le Maire dit qu'il ne va pas mener un combat contre l'Armée comme on mène un combat contre le Balançan.

Le paraclub gère une activité de loisirs.

Le maire doit lutter contre les nuisances dans le respect de la République.

M. A. Massa intervient pour dire que le paraclub a fait des efforts sur le moteur du Pilatus. M. le Maire rebondit en affirmant que si les avions étaient électriques, et donc silencieux, il ne verrait aucune objection à cette activité. Le problème c'est la persistance du bruit 7j/7.

M. le Maire précise que le paraclub a multiplié son activité par deux en dix ans. Il vient d'être autorisé à fonctionner tous les longs week-ends + trois semaines en août.

L'arrêté n'a été pris qu'après avoir essayé de discuter. Les gens de certains quartiers sont excédés. Le maire essaye de trouver des compromis.

« Agir dans la concertation ! » l'idée est fondamentale, mais prenons le Plan d'Exposition au Bruit : il y a eu une réunion l'été dernier à laquelle tous les acteurs concernés étaient présents. Le Maire est intervenu pour dire qu'il fallait trouver des aménagements. Neuf mois ont passé mais personne n'a bougé.

On va voir ce que donne le jugement sur le fonds ; mais si cela n'aboutit pas... à qui vont s'adresser les gens qui en ont assez ? La démocratie marche sur la tête si les gens ne peuvent pas se faire entendre.

Mme M. Botrini ajoute que la commune aurait peut être dû, il y a des années, faire des choix en terme d'urbanisation.

M. R. Spinosa s'adresse à M. A. Massa et souhaite comprendre le lien qu'il faisait précédemment avec la chasse.

M. A. Massa précise : certains se plaignent aussi des coups de fusils...

M. le Maire conclut en disant que la lutte contre les nuisances et, en l'occurrence, le bruit, est intégrée dans l'Agenda 21 ; qu'il s'agit d'une démarche globale et cohérente.

M. le Maire est interrogé sur le déroulement des élections, notamment la l'organisation des différents bureaux. M. A. Arancibia précise que c'est en cours.

Mme O. Gailhard rappelle la lutte contre les forages gaz de schiste (manifestation à venir).